

RÉSIDENCE HAITZA

D'agréables appartements,
lumineux et confortables
au coeur du pays-basque.



LEHENA

PAYS DE L'ADOUR





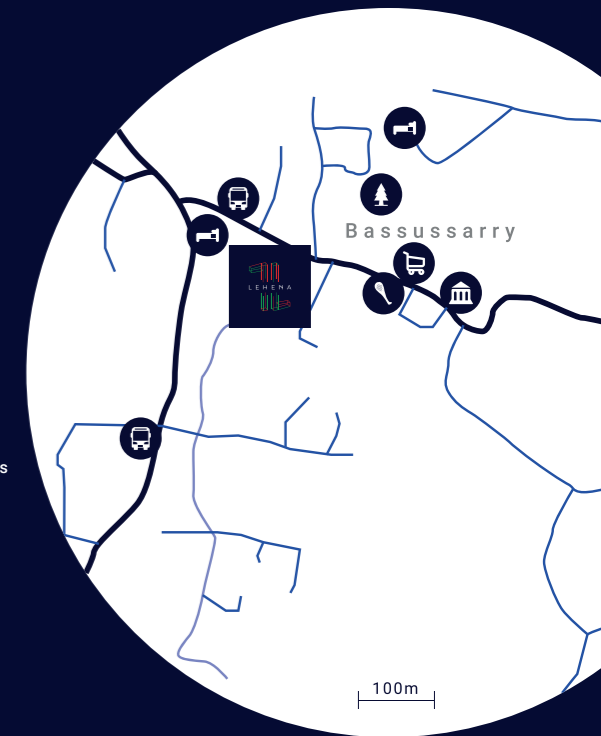
Un écrin de verdure au coeur d'un emplacement privilégié !

Située au sein d'un espace naturel et boisé, la résidence Haïtza accueille cinq appartements à quelques pas du centre-ville. Un environnement idéal pour les amoureux de la nature qui pourront également profiter des infrastructures de qualité de Bassussarry.

DES PRESTATIONS INTÉRIEURES DE GRANDE QUALITÉ

- Menuiseries extérieures avec double vitrage isolant à faible émissivité
- Volets roulant radiocommandés
- Carrelage 45 x 45cm dans les pièces de vie
- Parquet dans les chambres
- Placards équipés
- Salle de bain avec meuble vasque et sèche serviette
- Parking en sous-sol
- Jardin engazonné et clôturé

-  Commerces
-  Mairie
-  Chambre d'hôtes
-  Transport
-  Trinquet
-  Jardin



Un village de caractère au cœur du Pays Basque

Située aux portes de l'agglomération de Bayonne, Bassussarry a su conserver son esprit village et bénéficie d'un environnement paisible, accueillant et d'infrastructures de qualité.

La commune est attractive par son dynamisme et son charme. L'activité économique est en plein essor et les coutumes se perpétuent au rythme de ses fêtes et animations qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Aux portes du B.A.B (Bayonne - Anglet - Biarritz) et à quelques minutes des plages de Biarritz, la Résidence d'Haïtza vous propose un havre de paix à quelques pas du centre de Bassussarry.

L'ensemble bénéficie d'un environnement calme et arboré, tant apprécié au Pays Basque.

L'architecture traditionnelle de la Résidence s'intègre parfaitement au village de Bassussarry. Chaque appartement privilégie le bien-être et la quiétude de ses occupants par son exposition, ses larges baies vitrées et ses balcons ou jardins privatifs.



DES HABITATIONS ÉCONOMES et CONFORTABLES

- Règlementation thermique RT 2012
- Grandes baies vitrées

LES AVANTAGES DU NEUF

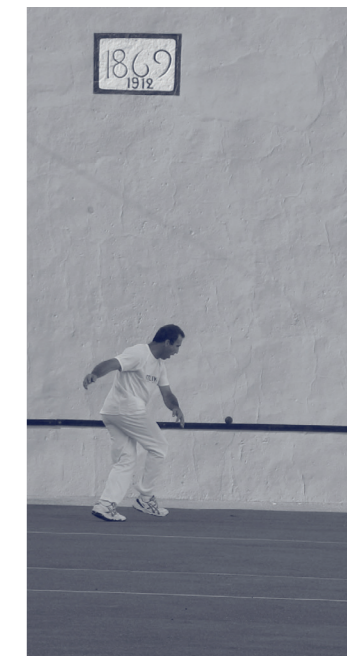
- Garantie de parfait achèvement, garantie biennale et garantie décennale
- Frais de notaire réduits : moins de 3% du montant total de l'acquisition
- Exonération de la taxe foncière durant les 2 années suivant l'achèvement des travaux (1)
- Equipements respectueux de l'environnement
- Programme immobilier éligible :

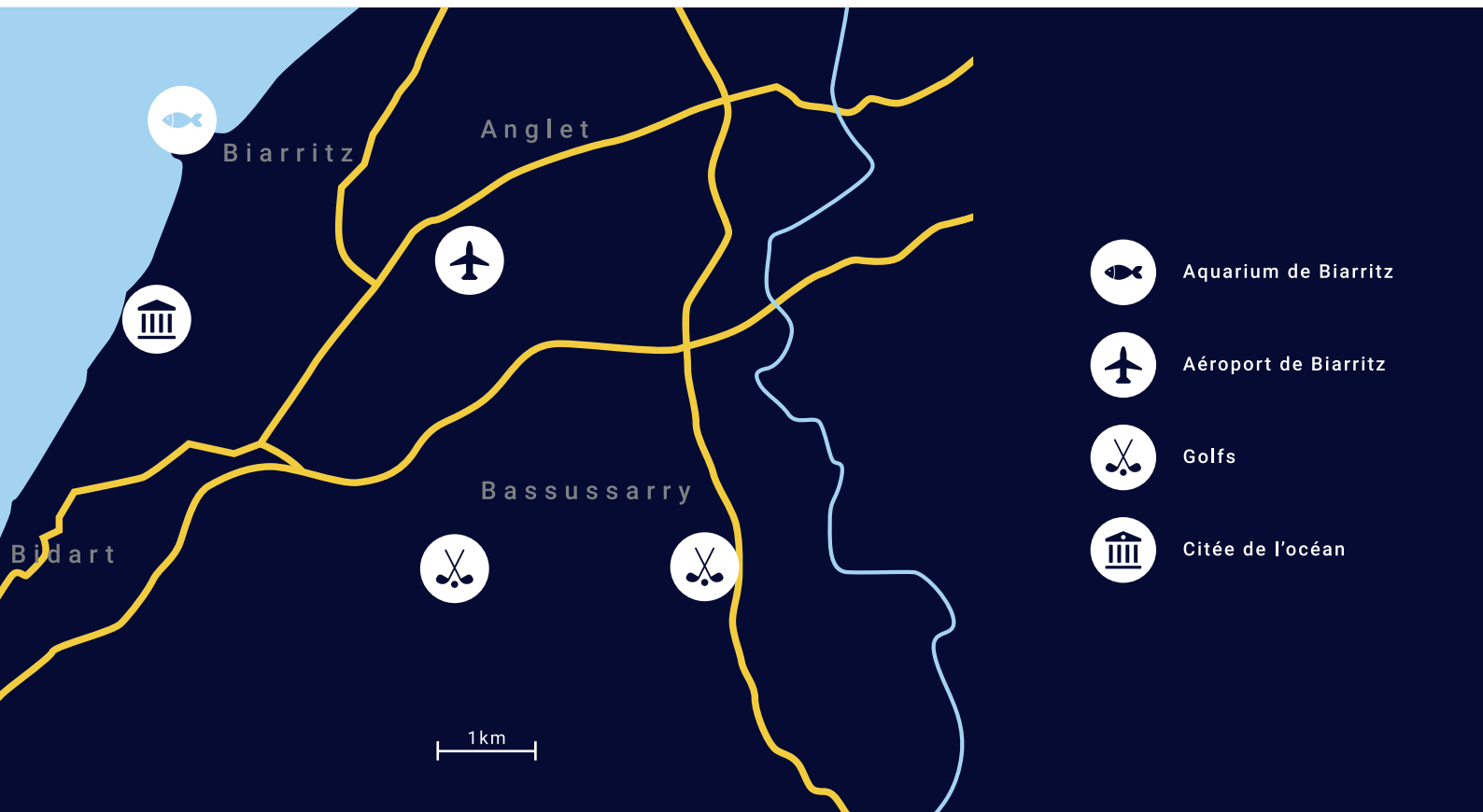
- au Prêt à Taux Zéro renforcé (ou PTZ+) permettant de financer jusqu'à 26% de votre acquisition (2)
 - au dispositif de défiscalisation PINEL (zone B1) assurant une déduction fiscale pouvant atteindre jusqu'à 21% de la valeur du bien(3)

(1) Exonération partielle de taxe foncière des deux premières années suivant l'achèvement des travaux, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal de la commune considérée.

(2) Prêt à taux zéro réservé aux primo-accédants pour l'acquisition de leur résidence principale neuve. Sous réserve de respecter les conditions d'application du PTZ+ (notamment conditions de ressources, de composition familiale, de performance énergétique et de localisation géographique) et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire.

(3) Conditions et durée de la défiscalisation suivant réglementation fiscale.





ADRESSE

Zone Auguste 5, Lot N°6
12 Impasse Lou Haou
33610 Cestas

CONTACT

09 70 24 89 37
contact@lekena-promotion.fr